

Date : 30/04/2015  
Version : 2



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD® F

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F  
**Numéros de référence (PN)** : 20066-xxx, 20050-xxx, 20067-xxx, 20062-xxx  
**Description du produit** : Solides pour chromatographie d'échange d'ions dans une solution aqueuse.  
**Type de produit** : Mélange. Solide en suspension dans une solution.  
**Autres moyens d'identification** : Mélange solide en suspension dans une solution aqueuse (20% v/v d'éthanol et 1.2 mM d'EDTA dans une solution aqueuse de chlorure de sodium 1 M).

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Purification de biomolécules par chromatographie d'échange d'ions.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : Pall BioSeptra, Division of Pall France  
48 Avenue des Genottes  
F-95800 Cergy St Christophe  
+33 (0)1 34 20 78 00  
www.pall.com

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : reach\_coordinator@pall.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300  
International: +1-703-527-3887  
**Heures ouvrables** : 24 heures/jour, 7 jours/semaine  
**Pays d'origine:** : France

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange solide en suspension dans une solution aqueuse (20% v/v d'éthanol et 1.2 mM d'EDTA dans une solution aqueuse de chlorure de sodium 1 M).

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226  
Eye Irrit. 2, H319

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : R10  
**Dangers physiques ou chimiques** : Inflammable.



Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 2 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 2: Identification des dangers

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en terme de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Généralités : Sans objet.

Prévention : P280 - Porter des gants de protection: > 8 heures (temps avant transpercement) : Caoutchouc naturel (latex). Porter un équipement de protection des yeux ou du visage: Recommandé: Lunettes étanches anti-éclaboussures.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.

Intervention : P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Stockage : P235 - Tenir au frais.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Phrases de risque : R10- Inflammable.

Conseils de prudence : Sans objet.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Sans objet.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Sans objet.

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Sans objet.

Avertissement tactile de danger : Sans objet.

#### 2.3 Autres dangers



Pall Corporation

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 3 de 15

### SECTION 2: Identification des dangers

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges** : Mélange solide en suspension dans une solution aqueuse (20% v/v d'éthanol et 1.2 mM d'EDTA dans une solution aqueuse de chlorure de sodium 1 M).

Composition du matériel tel que fourni :

Taille du récipient	25ml	100ml	1L	5L	10L	20L
% Support de chromatographie	77	87	73	87	87	87
% Liquide vecteur additionnel	23	13	27	13	13	13

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Solution support : Alcool éthylique	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	16	F; R11 Xi; R36	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
1.2 mM d'EDTA dans une solution aqueuse de chlorure de sodium 1 M	CE: 205-358-3 CAS: 6381-92-6	84	Non classé.	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires) Aquatic Chronic 3, H412 Non classé.	[1]
(Chlorure de sodium)	CE: 231-598-3 CAS: 7647-14-5	-	Non classé.		-
Support chromatographique : Solide de céramique		100			

Toute concentration rapportée sous forme d'un intervalle protège des informations confidentielles ou tient compte des variations entre lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 20 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.



Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 4 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Voie d'exposition improbable. Rincez la bouche avec de l'eau. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers



Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 5 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.



Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 6 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Entreposer entre 2°C (36°F) et 30°C (86°F).

#### Directive Seveso II - Seuils de déclaration (en tonnes)

##### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b	5000	50000
C6: Inflammable (R10)	5000	50000

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.



Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 7 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Alcool éthylique	<b>Ministère du travail (France, 7/2012).</b> VLE: 9500 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. VLE: 5000 ppm 15 minutes. VME: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. VME: 1000 ppm 8 heures.

##### **Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

##### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

##### PNEC

Aucune PNEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### **Contrôles techniques appropriés**

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

##### Mesures de protection individuelles

##### **Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

##### **Protection des yeux/du visage**

: Le port de lunettes de sécurité conformes aux standards en vigueur est obligatoire si une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire pour éviter l'exposition à des éclaboussures de liquides, vapeurs ou poussières lors de la manipulation de ce produit, ou s'il est requis par l'environnement de travail. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

##### Protection de la peau



Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 8 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Remarque : les propriétés décrites ici sont basées sur la solution aqueuse vectrice.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

- État physique** : Solide en suspension dans une solution vectrice.
- Couleur** : Incolore à blanc.
- Odeur** : Éthanol.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 6 à 8 [Conc. (% poids / poids): 1%]
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: 36°C [Pensky-Martens.]
- Taux d'évaporation** : >1 (acétate de butyle = 1)





Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 9 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique. Légèrement inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: 1.3 kPa [température ambiante]
<b>Densité de vapeur</b>	: 1 [Air = 1]
<b>Densité relative</b>	: 1
<b>Solubilité(s)</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Ce produit est chimiquement stable s'il est entreposé et utilisé conformément aux conditions recommandées.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans les conditions normales et recommandées de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne peut se produire.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Évitez toutes les sources inflammables potentielles. Conservez à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes et des matériaux non compatibles.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, les acides et alcalis.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans les conditions normales et recommandées de stockage et d'utilisation, aucun produit dangereux issu de la décomposition ne sera produit.



Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 10 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcool éthylique	CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Orale	Rat Rat	124700 mg/m <sup>3</sup> 7 g/kg	4 heures -

##### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

##### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Alcool éthylique	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	100 µL	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 mg	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	400 mg	-

##### Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

##### Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Il n'existe aucune donnée disponible.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Il n'existe aucune donnée disponible.

##### Danger par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

##### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.



Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 11 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 11: Informations toxicologiques

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

##### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Effets chroniques potentiels pour la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Alcool éthylique	Aiguë CE50 17.921 mg/L Eau de mer Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 4.995 mg/L Eau de mer Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	Algues - Ulva pertusa Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Artemia franciscana - Larves Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Ulva pertusa Poisson - Gambusia holbrooki - Larves	96 heures 48 heures 48 heures 4 jours 96 heures 12 semaines

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Alcool éthylique	-0.32	-	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.



Pall Corporation

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 12 de 15

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Sans objet.

**vPvB** : Sans objet.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et des produits dérivés doit être conforme aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales de protection de l'environnement. Les déchets doivent être enfermés dans un récipient adéquat et éliminés par une entreprise d'élimination de déchets certifiée.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

##### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. En cas de contamination, éliminez selon les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Lors du choix de la méthode d'élimination, tenez compte des éventuels contaminants présents.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-	-
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-



Pall Corporation

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 13 de 15

### SECTION 14: Informations relatives au transport

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.	Non.
<b>Autres informations</b>	Pas de restrictions, disposition particulière 144	Pas de restrictions, disposition particulière 144	Pas de restrictions, disposition particulière 144	Pas de restrictions, disposition particulière A58

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

### SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Sans objet.

Autres Réglementations UE

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Directive Seveso II

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso II.

Critères de danger

**Catégorie**

P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b  
C6: Inflammable (R10)

Réglementations nationales

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Éthanol

84



Pall Corporation

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 14 de 15

### SECTION 15: Informations réglementaires

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

### SECTION 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226

Eye Irrit. 2, H319

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées** :  
H225  
H226  
H319  
Liquide et vapeurs très inflammables.  
Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** :  
Eye Irrit. 2, H319  
Flam. Liq. 2, H225  
Flam. Liq. 3, H226  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

**Texte intégral des phrases R abrégées** : R11- Facilement inflammable.  
R10- Inflammable.  
R36- Irritant pour les yeux.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : F - Facilement inflammable  
Xi - Irritant

#### Historique

**Date d'édition (dd/mm/yyyy)** : 30/04/2015

**Date de la précédente édition** : 15/03/2014

**Version** : 2

**Section(s) révisée(s)** : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.




Pall Corporation

Supports de chromatographie Q, CM, DEAE, S Ceramic HyperD F

Page 15 de 15

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 16: Autres informations

Pall,  et HyperD sont des marques de commerce de Pall Corporation.

® désigne une marque déposée aux États-Unis.

©Pall Corporation, 2015